



**HAL**  
open science

## Les Colorations féminines de la politique

Kmar Bendana

► **To cite this version:**

Kmar Bendana. Les Colorations féminines de la politique. Expressions maghrébines, 2015, Masculin/Fémilin, 14 (2), pp.27-38. 10.1353/exp.2015.0015 . hal-03851285

**HAL Id: hal-03851285**

**<https://hal.science/hal-03851285v1>**

Submitted on 4 Jan 2023

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les Colorations féminines de la politique

**Kmar Bendana**

**Université de La Manouba**

La question de la femme est inscrite dans l'histoire de la culture, de la société et de la politique tunisienne contemporaines. Ce thème de combat politique et social structure l'opinion intellectuelle pionnière. Les écrits de Tahar Haddad (1899-1935)<sup>1</sup> ou de Abdelaziz Thaâlbi (1876-1944)<sup>2</sup>, pour prendre des exemples de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, attestent de la métabolisation du thème par la pensée politique et sociale. Depuis des décennies, les Tunisiens et Tunisiennes s'opposant autour des catégories de progrès ou d'archaïsme produisent une réflexion sur la femme comme condition de progrès. Ecrits et débats ont eu l'occasion d'aborder la compatibilité de son émancipation avec les principes islamiques.

Deux journées célèbrent la femme. Celle du 8 mars (la journée internationale des droits des femmes) instaurée dans le calendrier politique tunisien en 1977, est fêtée depuis avec des modulations différentes entre activités militantes et/ou d'étude, mais sans reconnaissance officielle. Celle du 13 août 1956 (date de proclamation du Code du Statut Personnel), journée de congé depuis 1957, a suscité en 2013 la plus grande mobilisation de rue de l'histoire contemporaine de la Tunisie.

---

<sup>1</sup> Auteur entre autres de *Imra'atuna fi al-shari'a wa al-mujtama'* (Notre femme dans la législation islamique et la société), publié en 1930.

<sup>2</sup> Fondateur du parti du *Destour* en 1920, il dirige deux journaux : *al-Mubashir* et *Sabil al-Rashid* dont les écrits prônent la réforme sociale. Son ouvrage *L'Esprit libéral du Coran*, écrit en français en 1905 défend l'émancipation de la femme.

Compte tenu de la place topique des femmes dans les débats intellectuels et politiques depuis des décennies, que dit la situation depuis 2011 ? Le but de cet article est de lire ces quatre dernières années à travers le prisme des femmes à l'ouvrage. Le temps de l'exercice concret des droits et des formes vives d'expression succède à celui des commémorations. La démarche est de voir comment les actes et positions des femmes participent au tâtonnement politique global, faisant bouger de fait la relation entre les deux sexes. Par la pratique, les femmes déplacent les codes des partitions sociales et sexuées, et investissent l'espace public d'une façon concrète. L'action pourrait bien catalyser la relation masculin/féminin.

### *Au seuil d'une transition de plus ?*

Dans la société tunisienne, malgré le déficit de liberté d'expression, on a l'habitude de discuter et de (sou)rire de la domination masculine. Dans le privé comme dans le public, jeux de langage et de situation narguent une supériorité amoindrie par les conquêtes progressives des femmes. La féminisation de certains métiers ou espaces contribue à « déclasser » des professions (dans l'agriculture, les usines, l'enseignement, la santé...), mais la banalisation du phénomène conduit à instaurer d'autres visions et influence les pratiques professionnelles. L'espace politique reste cependant largement réservé aux hommes. Depuis 2011, des actes déclarés expriment une confrontation moins nette, une opposition moins forte entre masculin et féminin. L'effet de dilution résulte du fait que la contestation est incarnée dans l'action, se matérialise dans la création. Cela frappe les yeux et les esprits. Cela se voit et cela s'exerce. On voit des corps mélangés, des postures mixtes, des vêtements qui affichent une mondialisation des références et des modes. De la ségrégation aux mélanges, la scène publique est colorée par des formes graduées de mixité. Dans les initiatives de spectacles, les mouvements de jeunes, les manifestations de groupes, les associations, les sexes sont souvent mélangés au point que les images où dominent les hommes sont qualifiées de provenance « salafiste ». La mixité (instaurée depuis longtemps dans le milieu scolaire) est un paramètre de lecture des situations, des lieux ou des expériences. En amont de la visibilité, du côté des représentations, dans la contestation ou la créativité, les empreintes féminines sont à l'œuvre.

Depuis 2011, les femmes donnent des signes pragmatiques plus nets de leur existence. Présentes sur les fronts des batailles ouvertes (même si les médias reflètent mal les formes de cette visibilité), les femmes colorent la « Révolution tunisienne » d'une contemporanéité sociale et culturelle qui frappe ou inquiète, si on ne la met pas en perspective avec la longue durée du XX<sup>e</sup> siècle. Actrices au quotidien, elles s'inscrivent « naturellement » dans la trame des événements car elles possèdent depuis longtemps l'habitude et les capacités d'intervenir dans la vie publique. Leur présence efficace est banalisée par l'école, le travail, le transport en ville et à la campagne<sup>3</sup>. À leur participation ancienne aux mouvements sociaux s'ajoute un entraînement aux luttes politiques dans le cadre de groupes militants ou d'organisations culturelles, ancrés dans la lutte anticoloniale. Des expériences anciennes ont familiarisé dans les mémoires des familles et des groupes militants l'image des participations féminines. Dès lors, il n'est pas étonnant que les femmes fassent partie de la blogosphère contestataire, qu'elles soient de tous les meetings, créent des associations, alimentant de leur vitalité l'énergie protestataire globale. Les images de la « Révolution tunisienne » qui ont circulé montrent la forte féminisation des mobilisations. Or, on les voit moins parler de ce qu'elles font dans les médias ou s'exprimer sur les bancs des négociations. La médiation féminine est plus délicate à fixer et à reconnaître, comme si l'assiduité des femmes, nécessaire et souhaitée, retombe dans le silence après l'action. Retrait et silence n'entravent cependant pas la reprise de l'activisme, comme si cette attitude s'inscrivait dans une posture ancestrale. On commence à entendre les responsables syndicaux ou politiques déplorer le manque de représentativité féminine. Certains regrettent que « les femmes refusent d'accepter des postes » (Yousfi 2014 : 178), alors que les militantes de base ne manquent pas. Comment ne pas se poser la question de savoir si la situation ne pointe pas une limite du partage du pouvoir politique entre les sexes ? Le « pouvoir » serait-il trop masculin pour attirer des désirs féminins ? La condition féminine s'affirme sous des aspects qui ne visent pas toujours la conquête de ce qui revient au masculin : l'espace public ou le pouvoir ne sont pas les seuls objets de désir. Mais face à ces repères, il est difficile de démêler les niveaux de refus, de conquête ou de

---

<sup>3</sup> Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2014, effectué par l'Institut National des Statistiques, les femmes passent de 23,1% en 1994 à 28,6% de la population active en 2014.

partage de la part des femmes. Sentant des menaces contre leurs acquis, elles maintiennent une conscience des acquis à défendre. Restent-elles en dehors du pouvoir seulement parce qu'on les en empêche ? Ou pour dire les choses autrement : les possibilités de pouvoir ouvrent-elles la porte à d'autres exigences, d'autres désirs ? Les déficits de la condition féminine persistent et, face aux principes et à la culture des droits de l'homme qui régissent visions et discours, les situations féminines restent des terrains de combat à part entière. Trop de droits féminins ne sont pas garantis ; leur quête demeure à l'ordre du jour. En incarnant un potentiel d'humanisation, le combat féminin rafraîchit les modes de revendications et inspire des percées qualitatives qui donnent aux événements « post – révolutionnaires » une tonalité supplémentaire comme marche transitoire, comme cheminement.

La relation évolutive masculin/féminin sert d'indicateur dans le contexte tunisien post-2011 comme de point de comparaison dans la cartographie universelle. Comment la pister au milieu d'une multitude de symptômes de transformation qui défilent au sein d'une actualité mêlant toutes sortes de vécus paradoxaux ?

### *Avancées en spirale, féminisme en suspens*

Le féminisme tunisien a une longue histoire. Cela ne l'empêche pas de se trouver, lui aussi, à la croisée des chemins. Ses référents intellectuels ont été tamisés par le zaytounien éclairé Tahar Haddad. Bourguiba le transpose dans la proclamation du Code du Statut Personnel (13 août 1956), un code de la famille qui tient lieu jusqu'à nos jours de marque d'exception dans la région. Le *bourguibisme*<sup>4</sup> pose les bases juridiques d'une égalisation des rôles familiaux. Ben Ali<sup>5</sup> enfourche les acquis de ce contrôle de la vie privée comme un des faire-valoir de son régime. Wassila Ben Ammar<sup>6</sup> et Leïla Trabelsi<sup>7</sup> – épousées en secondes noces par les deux chefs d'État –, servent l'image « moderniste » des régimes, conformément au partage conventionnel des rôles : les hommes à la

---

<sup>4</sup> Habib Bourguiba (1903-2000), premier président de la République tunisienne à partir de 1957. Il est démis en 1987 et mis en résidence surveillée jusqu'à sa mort.

<sup>5</sup> Zine El Abidine Ben Ali prend le pouvoir à travers un coup d'Etat « médical » le 7 novembre 1987.

<sup>6</sup> Wassila Ben Ammar (1912-1999), épouse en secondes noces Habib Bourguiba en 1962, divorce en 1986.

<sup>7</sup> Née en 1956, Leïla Trabelsi devient l'épouse de Zine El Abidine Ben Ali en 1992.

proue du commandement et les femmes en pilier de soutènement des mécanismes. Les transformations sociales dépassent tout de même ces deux modèles affichés au sommet du pouvoir.

La condition des femmes profite de l'ancrage légal de la monogamie et des conséquences de la scolarisation, deux phénomènes étalés sur des décennies. Seulement, la vie politique reste verrouillée, masculine et machiste. Un activisme associatif – un des produits d'une éducation mixte et sécularisatrice – se développe à partir des années 1970. L'AFTURD (Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Développement) et l'ATFD (Association Tunisienne des Femmes Démocrates), légalisées en 1989, entretiennent un féminisme alternatif qui impose, malgré la pression de l'État, des avancées en matière d'adoption, des droits de l'enfant, de lutte contre la violence envers les femmes, de soutien aux familles de détenus politiques... Le courant contestataire du féminisme talonnant le courant officiel, tous deux vont alimenter en parallèle l'ascenseur social. Des générations de femmes (et d'hommes) enrichissent la manne étatique d'un tissu de lois, de mutations familiales où les femmes sont de plus en plus responsables dans la sphère privée et publiquement entreprenantes. Même si on observe des différences quant aux bénéfices du Code du Statut Personnel, de son application effective et de ses conséquences, la sédimentation des acquis rend la société tunisienne assimilable par certains paramètres (la démographie, la représentativité politique, la participation à la vie économique) aux modèles du monde libéral euro- américain. Malgré les inégalités régionales et sociales que le prisme volontaire du féminisme ne parvient pas à effacer, l'image du pays est proche des standards considérés comme des préalables à la démocratie représentative.

L'exclusivité réciproque du lien matrimonial et le remplacement de la répudiation par le divorce instituent une égalité de fait entre hommes et femmes. La force de ce nouveau vécu juridique se double d'une égalité devant le vote : les femmes tunisiennes sont électrices depuis les municipales de mars 1957. Les avancées qui suivront sont loin d'être linéaires et se heurtent à des résistances<sup>8</sup>. Les refus les plus forts se cristallisent autour de deux points : l'inégalité devant l'héritage subsiste dans la loi (la femme hérite la moitié de la part de l'homme) et la sous-

---

<sup>8</sup> Dans le cadre de la politique publique de régulation des naissances, le droit d'avorter est institué en 1965.

représentativité des femmes augmente à mesure qu'on monte dans l'échelle des instances de décision<sup>9</sup>.

La loi électorale de mai 2011 redonne vie et fonctionnalité au féminisme tunisien<sup>10</sup>. La parité instituée par cette loi apporte un contenu concret à la pratique démocratique. La mesure accroît la proportion de femmes députées dans les deux assemblées élues depuis 2011 au suffrage universel : 64 femmes sur 217 membres siègent à l'Assemblée Nationale Constituante (ANC) élue en 2011 et 68 femmes sur 217 sont élues, en octobre 2014, au sein de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP). La proportion de 30% étant digne des moyennes des pays les plus démocratiques, ces avancées sont vantées de tous côtés sans empêcher les crispations et les tiraillements cultivés par la peur de ressembler à l'Occident, en appelant à la « spécificité musulmane ». Un des paroxysmes de ce nœud psycho-social éclate au cours de l'été 2012, dans le débat parlementaire autour de la Constitution. Le terme « complémentarité » entre les hommes et les femmes suscite une controverse qui révèle les insuffisances d'un féminisme centré autour de la famille et de la patrie. Les impératifs des libertés individuelles émergeant à la surface, le terme ne passe pas. Comme pour la querelle autour de la charia (l'autre nom de la bagarre hypertrophiée autour de la laïcité), le débat politique instrumentalise un refoulé psycho-social. La loi sur la parité illustre une fois de plus la position inégalée des femmes tunisiennes dans le monde arabe et musulman ; seulement, dans un contexte où l'égalité des droits et des devoirs des individus, base de la citoyenneté, est loin d'être acquise, la « complémentarité » entre les sexes est un mot inquiétant, suspect. Sans doute pensait-on par ce mot polysémique doter l'équilibre social de la Tunisie de garanties partagées par les deux sexes. C'est finalement le déséquilibre qui a parlé. Car il y en a un entre les femmes et les hommes en Tunisie, enfoui dans le refoulé que l'actualité titille. Un des aspects de la violence latente réside dans l'évolution dissymétrique entre les sexes, les conquêtes du pôle féminin de la société bloquant l'énergie et suscitant inquiétude et appréhension dans la partie masculine. La Constitution de janvier 2014 tranchera : les hommes et les femmes sont déclarés libres et égaux<sup>11</sup>.

---

<sup>9</sup> La Tunisie compte 18.000 femmes chefs d'entreprise.

<sup>10</sup> Article 16 de la loi du 10 mai 2011 relative à l'élection d'une Assemblée Nationale Constituante.

<sup>11</sup> Article 21 : « Les citoyens et les citoyennes sont égaux en droits et en devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination ».

## *L'exercice embarrassant de la citoyenneté*

L'exigence de citoyenneté est l'un des axes de cette poussée. Quelques « affaires » le démontrent.

Le film de Nadia El Fani<sup>12</sup> *Ni Dieu ni maître*, projeté dans une salle tunisoise en juin 2011, provoque une polémique et surtout des violences aboutissant à la fermeture d'un lieu où un ciné-club s'activait depuis quelques années. S'inspirant d'un slogan anarchiste, la cinéaste embrase autour de sa personnalité explosive l'ambiance politique électrifiée par les débats religieux, Nadia El Fani se disant athée. Le contenu (faire – ou pas – le jeûne pendant le mois de Ramadan) et la qualité du film important moins qu'un titre provocateur à souhait. La pression aboutit à modifier le titre du film – mis en vision libre sur Internet – qui devient *Laïcité inch'allah*. À cette projection dénoncée comme un scandale, fait écho la version en arabe dialectal du film *Persépolis* de Marjane Satrapi, sur la chaîne *Nessma TV*, en octobre 2011<sup>13</sup>. Le film de la cinéaste iranienne, suivi par un débat regroupant quatre intellectuelles tunisiennes, provoque une attaque du domicile du directeur de la chaîne, sous le prétexte que les sentiments religieux ont été choqués par la représentation de Dieu vue à travers l'imagination d'une petite fille. Au-delà des dissimilitudes entre ces deux événements proches dans le temps, le mélange entre art et politique détone d'autant plus dans la surchauffe pré-électorale que les deux films sont signés par des femmes. Mais manipulation ou pas, les femmes artistes et intellectuelles, transgressant des frontières symboliques, aiguissent les inquiétudes. L'image démultiplie le pouvoir de subversion des codes de l'apparence et des normes de la création<sup>14</sup>. Quand la création devient une affaire féminine, la domination masculine est menacée de perdre le contrôle de la limite du licite et de l'acceptable. La sécurité intérieure de l'équilibre social est ébranlée dans son essence, ajoutant au malaise social qui transparait du vécu ordinaire entre les sexes. Le partage symbolique chatouillé accroît les animosités socio-psychologiques latentes.

---

<sup>12</sup> La réalisatrice née en 1950 est l'auteur de plusieurs documentaires.

<sup>13</sup> À quelques jours des premières élections de l'Assemblée Nationale du 23 octobre 2011.

<sup>14</sup> Le cinéaste Nouri Bouzid a aussi subi des attaques physiques et des menaces de mort en 2011.



L'affaire d'Amina touche le même nœud subliminal quelques mois plus tard. Une jeune fille de 19 ans lance une vidéo après avoir inscrit sur sa poitrine nue, en arabe « Mon corps m'appartient et n'est source d'honneur pour personne ». La réplique éperdue de cette lycéenne un moment séduite par les méthodes du groupe *Femen* attaque de front tous les conservatismes. En mettant en danger sa seule personne – comme Bouazizi – Amina met le feu à la bien-pensance et aux querelles politiciennes, recouvrant les cendres d'une « révolution » butant sur les libertés individuelles et menacée de violence politique. L'écriture de la Constitution s'attardait sur des points plus puritains quand le spectacle insoutenable d'une graphie arabe sur deux seins à l'air envahit la blogosphère tunisienne, faisant écho à un combat qui concerne le monde entier – celui du corps de la femme comme lieu de péché et objet de possession. La fulgurance de cette apparition sacrilège survenue après l'assassinat de Chokri Belaïd<sup>15</sup> est un appel à respecter l'intégrité physique et morale de chaque individu face à un État affaibli. Le geste visant le cœur du pouvoir fait mouche.

L'affaire de Myriam Ben Mohamed en septembre 2012 porte le fer politique avec une insistance plus embarrassante. La jeune fille violée par des policiers lors d'une ronde nocturne porte plainte. La machine du pouvoir est mise en demeure de clarifier ses règles de conduite envers le couple agressé dans une voiture. Un moment accusée d'attentat à la pudeur avec son ami, soumis de son côté à un chantage, Myriam entame une suite de procès afin de faire reconnaître le crime, selon la lettre du code pénal qui prévoit des circonstances aggravantes. L'appareil policier et judiciaire est d'une sévérité mesurée envers le crime pourtant expressément établi : le tribunal inflige 6 ans de prison à deux policiers et 2 ans au troisième. À l'heure où ces lignes sont écrites, la confrontation judiciaire est inachevée et Myriam persiste dans ce combat<sup>16</sup>. Les commentaires journalistiques traduisent les opinions moralistes (par exemple : que faisait le couple dans la nuit sur la route ?) mais les plaignants et la défense tiennent bon. L'enjeu politique est considérable : amener les corps de la police et de la justice, qui résistent à se faire réformer, à se démarquer de pratiques (im)morales avérées. Se

---

<sup>15</sup> L'avocat et militant du parti *al-Watad* est assassiné le 6 février 2013, devant la porte de son domicile.

<sup>16</sup> La dernière audience a eu lieu en novembre 2014.

dresser contre les dérives du système politique à son corps, tranquillité et notoriété défendant, est un risque de type nouveau.

Ces engagements féminins individuels sont exemplaires d'une période où les actions, solitaires et disséminées, portent la volonté de représenter par soi-même la demande de citoyenneté.

### *Présences*

Après un court intermède en 2011, l'entrée en politique se trouve embouteillée. Les acteurs, anciens et nouveaux, montés à la surface se livrent bataille. En arrière fond, les femmes portent des formes publiques d'expression, périphériques, à des niveaux aigus de perception. Ce sont des indocilités individuelles qui aspirent à la citoyenneté entraperçue. Leurs actions saturent un espace étroit, ce qui revient à le politiser alors que flanchent les discours. Le discours politique, un moment secoué, a repris son habitude de recycler les slogans. Le vocabulaire féministe depuis longtemps banalisé et « naturalisé » n'empêche pas les médias de véhiculer les stéréotypes de la division sexuelle. Aussi, les présences féminines dans l'espace participent-elles à faire bouger les lignes concrètement. Par le corps, l'image ou la voix, plusieurs cas illustrent cette présence, individuelle et collective, sur la scène publique.

Le 7 mars 2012, l'étudiante Khaoula Rachdi défendant le drapeau tunisien face à la bannière noire érigée sur le mur de la Faculté des Lettres de La Manouba crée l'événement. Le symbole casse l'image de la vulnérabilité féminine. La force et le patriotisme ne sont plus l'apanage de la seule virilité.

Sur un mode collectif et coordonné, les vidéos « Je danserai malgré tout », lancées par l'association ArtSolution à partir de décembre 2012 jouent sur la mixité sexuelle des danseurs qui se donnent en spectacle. Elles débutent par des prestations classiques, puis les artistes, après avoir accroché le public, l'entraînent dans une ronde chorégraphique au milieu de la foule. Les corps dansants dans les rues et places publiques transposent l'art de la danse dans des exhibitions qui s'appuient sur un mélange des sexes, des rôles et des interprétations. Sur le même registre, la manifestation du 13 août 2013 frappe dans son ampleur exceptionnelle

par sa mixité et les groupes de femmes habillées de robes taillées dans le drapeau tunisien<sup>17</sup>.

Ces images mettant en valeur des groupes et banalisées par le web renforcent l'impression de rupture introduite par les images des masses insurgées de 2011. Elles exhibent une mixité joyeuse, vivante et frondeuse. Peu de figures uniques : les portraits sont anonymes, se succèdent par grappes. Les banques d'images qui défilent sont souvent des photos de la multitude. Même la scène du drapeau de Khaoula Rachdi<sup>18</sup> est reproduite sur un fond de voix féminines indignées, une foule d'étudiants encourageant l'héroïne grimpée sur le toit, la mettant en garde.

À ces signes de féminisation anonyme s'ajoutent des femmes dont les fonctions et rôles agissent sur des limites symboliques. Quatre femmes se présentent à la course pour la présidence de la République en 2014. Seule la juge Kalthoum Kannou<sup>19</sup> est admise à la compétition finale au milieu de 27 candidats et, en dépit du résultat négatif, ce geste incarne la possibilité désormais ouverte de se hisser, avec les règles et les armes de la politique, au sommet de la compétition. Le slogan « Yes we kannou » entre dans le *mercato* politique tunisien alors même que les exécutifs successifs de l'après-2011 peinent à égaler le taux de féminisation enregistré par les élues aux assemblées. Le nombre des femmes ministres dans le dernier gouvernement (8/42) est critiqué comme un signe de retard qui déçoit les « attentes révolutionnaires ».

*Le Challat de Tunis* (2014), film de Kaouther Ben Hania<sup>20</sup>, joue avec d'autres limites, à commencer par les frontières entre documentaire et fiction. Le film relate une enquête qui revient sur un fait divers de 2003 : un homme balafre les fesses de plusieurs femmes et l'affaire est vite « enterrée ». La réalisatrice teste son pouvoir au cours d'un casting des acteurs (ou auteurs de la légende urbaine), négocie avec le gardien de prison le droit de filmer ou entre dans les intérieurs avec son opérateur. Elle est cependant exclue d'un échange masculin autour d'une poupée gonflable. La galerie de portraits – femme d'affaires, coiffeuse, mère au

---

<sup>17</sup> Le rassemblement – qui a lieu après l'assassinat du député Mohamed Brahmi survenu le 25 juillet 2013 – a rassemblé plusieurs centaines de milliers de personnes.

<sup>18</sup> Une deuxième « héroïne » de l'affrontement a disparu dans la nature.

<sup>19</sup> Née en 1959, présidente de l'Association des magistrats tunisiens de 2011 à 2013.

<sup>20</sup> Réalisatrice et scénariste, elle est l'auteur de plusieurs courts métrages, dont *Moi, ma sœur et la chose* (2006), *Peau de colle* (2013), et d'un documentaire : *Les Imams vont à l'école* (2010).

foyer ou assistante sociale – présente avec humour une palette des réactions face à la domination masculine. La réalisatrice retrouve les victimes du *Challat* qui témoignent de l'événement ; toutes agressées qu'elles soient, elles font preuve d'un pouvoir d'analyse lucide sur le pouvoir machiste. Dans la forme et le fond, le dispositif cinématographique joue avec l'ambiguïté de la narration et des situations où les rôles féminin/masculin flottent.

À cette mosaïque éclatée et décalée, on peut opposer la convergence vers l'unique que la comédienne Leïla Toubel signe à travers *Solwen*<sup>21</sup>, une pièce de théâtre patriotique. Elle y incarne la Tunisie, une femme traversée par les espoirs et les souffrances pendant quatre ans. La figure de la Tunisie évolue de la mariée à la femme en deuil en passant par la femme en rouge, égrenant le souvenir des faits les plus saillants de la période post-2011. Les costumes enveloppent la même Tunisie, résistant aux agressions et aspirant à la liberté, en rapport avec les différents épisodes de la « transition ».

### *Conclusion*

À travers des scénographies spontanées ou volontaires, on voit des femmes s'emparer des instruments de représentation politique et des outils d'action sur le terrain public. Les cas traités sont minimes, éparpillés. Ils sont le produit de réactions jaillies dans le feu de l'action. Nous les relierons pour orienter les projecteurs sur des comportements significatifs en une période où les rapports entre femmes et hommes, ni pacifiques ni pacifiés, électrifient l'ambiance politique. Il serait intéressant d'aller dans l'espace privé qu'on ne peut pas interpréter seulement comme un espace de repli des femmes. L'intime et la vie privée sont des espaces politiques de premier ordre, y compris en temps de crise.

Les combats pour le quota et la parité politiques restent à l'ordre du jour, mais l'évolution de la place et de l'action publiques des femmes fait sortir de l'héroïsme masculin, le mérite féminin étant reconnu comme plus difficile à atteindre. Les exploits internationaux des championnes

---

<sup>21</sup> La pièce a été jouée à El Teatro à Tunis au cours des mois de février, mars, avril et mai 2015.

sportives sont accueillis dans une certaine indifférence<sup>22</sup>. Est-ce la conséquence du regard convenu sur la politique ? Or, le sport aussi est un terrain de lecture politique instructif. L'évolution des perceptions n'est pas facile à observer à travers les médias, accaparés par une observation routinière de l'actualité « politique ». La question mérite d'autant plus d'être soulignée que les attitudes féminines sont commentées ici avec l'hypothèse qu'elles indiquent le passage éventuel à d'autres voies de la politique, des brèches possibles. Les formes apparues nous font sortir de structures rigidifiées et de voies d'expression usitées. Passer du débat à l'action contribue à désorienter les lignes de démarcation entre les sexes. Le phénomène est-il de l'ordre d'une conversion politique ? Etant entendu qu'il existe un malaise entre les sexes<sup>23</sup> – une des explications de la violence latente –, les tremblements de frontières masculin/féminin peuvent-ils atteindre ce malaise, dans un sens ou l'autre ?

### *Références bibliographiques*

- Ben Hania, Kaouther (2013) *Le Challat de Tunis*, Tunisie/France: Sister Productions/Cinétéléfilms.
- El Fani, Nadia (2011) *Laïcité Inch'Allah*, Tunisie/France: K'ien Productions/Z'Yeux Noirs Movies. [Titre original: *Ni Dieu, ni maître*]
- Paronnaud, Vincent et Marjane Satrapi (2007) *Persépolis*, France: 2.4.7 Productions/France 3 Cinéma.
- Toubel, Leïla (2015) *Solwen*, Tunis: Résist'Art 2015.
- Yousfi, Héla (2014) *L'UGTT, une passion tunisienne*, Tunis: MedAli/IRMC.

---

<sup>22</sup> Voir l'exemple de l'athlète Habiba Ghribi, médaille d'or du 3000 m steeple dames, à Zurich, août 2014.

<sup>23</sup> Selon le dernier recensement général, le nombre des femmes dépasse pour la première fois celui des hommes (50,2% versus 49,8%) depuis l'indépendance.